

Distribution limitée

WHC-03/6 EXT.COM/6  
Paris, le 4 février 2003  
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Sixième session extraordinaire  
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II  
17-22 mars 2003**

**Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Structure révisée du budget du Fonds du patrimoine mondial**

**Proposition de structure révisée du Fonds du patrimoine mondial (mise à jour du WHC-02/CONF.202/13D Rev)**

**RESUME**

Selon la demande formulée par le Comité à sa 25<sup>e</sup> session (Helsinki, 2001) ce document présente une proposition de nouvelle structure budgétaire du Fonds du patrimoine mondial. Cette proposition est une amélioration de celle présentée mais non débattue par le Comité lors de sa 26<sup>e</sup> session (WHC-02/CONF.202/13 D Rev).

Il est divisé en trois parties, à savoir :

- I. Historique
- II. Nouvelle structure budgétaire proposée
- III. Projet de décision

**Décision requise :**

Il est demandé au Comité d'étudier la nouvelle structure budgétaire et de donner des orientations au Secrétariat pour la préparation du prochain budget biennal (2004-2005). Un projet de décision est présenté en III.

Pour toute information complémentaire sur ce point de l'ordre du jour, voir également :

**WHC-03/6 EXT.COM/INF.6** Proposition de structure révisée du budget du Fonds du patrimoine mondial (document WHC-02/CONF.202/13D Rev, préparé pour la 26<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, Budapest 2002)

## I. HISTORIQUE

1. Il est fait référence :

- à la décision énoncée au §XVI.7 du Rapport de la 25<sup>e</sup> session du Comité (Helsinki, 2001) suggérant que « le Centre prenne les mesures nécessaires pour restructurer le budget afin de l'harmoniser avec le processus de réforme en cours » (5WHC-01/CONF.208/24) et
- aux recommandations faites lors de la 26<sup>e</sup> réunion du Bureau (13 avril, 2002) consignées dans les §§ IX.19 à IX.22 du Rapport du Rapporteur (WHC-02/CONF.202/2) dont suivent des extraits :

### « Structure du budget du Fonds du Patrimoine Mondial »

**IX.18** Le Directeur du Centre a rappelé que la 25<sup>e</sup> session du Comité (Helsinki, 2001) avait constitué un groupe de travail chargé d'élaborer une proposition de présentation et de structure plus claires du budget du Fonds du Patrimoine Mondial. Il a déclaré qu'il aimerait recevoir les commentaires du groupe de travail en vue de préparer la 26<sup>e</sup> session du Comité (Budapest, juin 2002).

**IX.19** L'Observateur de Sainte-Lucie a informé le Bureau que le groupe de travail avait pratiquement terminé la préparation des propositions spécifiques à soumettre au Centre du Patrimoine Mondial.

**IX.20** L'Observateur de l'Argentine a demandé que le nouveau budget (i) évite la duplication des lignes budgétaires, (ii) indique à côté des ressources du Fonds du Patrimoine Mondial les autres ressources extrabudgétaires et (iii) comporte des lignes budgétaires distinctes pour chaque type d'Assistance Internationale.

**IX.21** Le Directeur du Centre a souligné deux questions budgétaires additionnelles appelant une décision de la 26<sup>e</sup> session du Comité (Budapest, juin 2002) :

- (i) la révision des plafonds pour l'Assistance Internationale (il s'écoule maintenant 10 mois entre les sessions du Comité et celles du Bureau, et il peut être nécessaire de donner au Président davantage de marge de manœuvre pour approuver les demandes d'Assistance Internationale) ;
- (ii) une modification éventuelle du Fonds de réserve d'urgence du Fonds du Patrimoine Mondial.

- 2. A la suite de la réunion du Bureau (avril 2002), une proposition de structure budgétaire a été adressée au Secrétariat par un groupe de travail désigné lors de la 25<sup>e</sup> session du Comité (Helsinki, 2001).
- 3. Les principales caractéristiques de cette proposition présentée dans WHC-02/CONF.202/13D et 13D Rev. (reproduit en WHC-03/6 EXT.COM/INF.6) étaient de :

- proposer un budget en sept chapitres au lieu de cinq actuellement ;
  - indiquer côte à côte les budgets correspondant à chacune des trois sources de financement (Fonds du Patrimoine Mondial, Programme Ordinaire de l'UNESCO et fonds extrabudgétaires), donnant ainsi au Comité une vision globale des ressources pour une meilleure mise en œuvre des objectifs de la Convention ;
  - indiquer les coûts budgétés du Secrétariat dans un chapitre I distinct et spécialement prévu à cet effet « Secrétariat du Comité du Patrimoine Mondial », regroupant en particulier les coûts de l'ensemble du personnel et des consultants auxquels le Centre du Patrimoine Mondial fait appel ;
  - indiquer dans un chapitre distinct les dépenses engagées dans le cadre des accords de partenariat ; et,
  - ventiler les coûts d'assistance technique en fonction des objectifs stratégiques définis par le Comité, c'est-à-dire Crédibilité de la Liste, Conservation et renforcement des Capacités.
4. La proposition a été discutée avec le groupe de travail lors de deux réunions (les 16 et 29 avril 2002), au cours desquelles le Centre a exprimé plusieurs avis. La proposition et les commentaires du Secrétariat ont été initialement communiqués à la 26<sup>e</sup> session du Comité (Budapest, juin 2002) dans le document WHC-02/CONF.202/13D Rev (reproduit dans WHC-03/6 EXT.COM/INF.6).
  5. Le Comité du Patrimoine Mondial a décidé lors de sa 26<sup>ème</sup> session (décision **26 COM 17.4**) en raison des contraintes de temps, de différer ce point jusqu'à sa 6<sup>e</sup> session extraordinaire en mars 2003.

## II. NOUVELLE STRUCTURE BUDGETAIRE PROPOSEE

6. Le 15 janvier 2003, lors d'une réunion du groupe de travail et du Centre, une nouvelle structure budgétaire révisée a été présentée par le Centre. Le groupe de travail a exprimé son accord avec les principes et l'approche adoptés. A la suite de cette réunion constructive, la structure budgétaire révisée a été modifiée pour tenir compte des discussions avec le groupe de travail et pour présentation à la 6<sup>e</sup> session extraordinaire du Comité. Elle est présentée ci-après dans les tableaux 1, 1bis et 2, ainsi que dans les Annexes 1 à 5. Cette nouvelle proposition tient compte des remarques du Secrétariat exposées dans la Partie II de WHC-02/CONF.202/13D Rev (reproduite dans WHC-03/6 EXT.COM/INF.6) dans la mesure où elle représente :
  - une simplification
  - une approche en accord avec la structure budgétaire de 32 C/5.

**TABLEAU 1 : PRESENTATION DES RECETTES & DEPENSES BUDGETISEES POUR LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL**

	2002-2003	2004-2005
<b>RECETTES</b>		
<b>FOND DU PATRIMOINE MONDIAL</b>		
- Contributions des Etats parties		
- Contributions d'autres sources, dons et legs		
- Revenus fonciers & de capitaux mobiliers		
- Autres ressources		
<b>AUTRES FONDS EXTRA-BUDGETAIRES*</b>		
- Personnel		
- Activités		
<b>BUDGET ORDINAIRE DE L'UNESCO (C5)**</b>		
- Personnel		
- Activités		
<b>TOTAL</b>		
<b>DEPENSES***</b>		
<b>Ligne d'action principale n°1</b>		
<b>APPUI AUX ORGANES DU PATRIMOINE MONDIAL</b>		
<b>Ligne d'action principale n° 2</b>		
<b>PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL</b>		
<b>TOTAL</b>		

\* Correspondant aux fonds engagés

\*\* Soumis à l'approbation de la Conférence générale de l'UNESCO

\*\*\* Les chiffres pour 2002-2003 ont été déterminés à partir des chapitres du budget approuvé

**TABLEAU 1bis : PRESENTATION DES FLUX PREVUS POUR LE FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL**

	2002-2003	2004-2005
<b>SOLDE INITIAL DES RESERVES</b>		
- Réserve d'urgence		
- Réserve de fonctionnement		
<b>RECETTES</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>SOLDE FINAL DES RESERVES</b>		
- Réserve d'urgence		
- Réserve de fonctionnement		

**TABEAU 2 : PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME ET DU  
BUDGET 2004-2005 POUR LA CONVENTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL**

<b>Ligne d'action principale n° 1 APPUI AUX ORGANES STATUTAIRES DU PATRIMOINE MONDIAL</b>	<b>Fonds du patrimoine mondial</b>	<b>Fonds extrabudgét aires</b>	<b>UNESCO (Budget ordinaire)</b>	<b>Total</b>
<b>1.1. Organisation des réunions</b>				
<b>1.2. Etudes et évaluations</b>				
<b>1.3. Information</b>				
<b>1.4. Coûts de personnel</b>				
<b>1.5. Frais généraux de fonctionnement</b>				
<b>TOTAL</b>				
<b>Ligne d'action principale n° 2 PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL</b>				
<b>2.1. Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial</b>				
<b>2.2. Conservation des sites du patrimoine mondial</b>				
<b>2.3. Renforcement des capacités des Etats parties</b>				
<b>2.4. Sensibilisation, participation &amp; soutien du public au patrimoine mondial par la communication</b>				
<b>2.5. Coûts de personnel</b>				
<b>2.6. Frais généraux de fonctionnement</b>				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**ANNEXE 1 : PRESENTATION DETAILLEE DU PROGRAMME & DU BUDGET 2004-2005  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CHAPITRE PAR CHAPITRE**

<b>Ligne d'action principale n°1 APPUI AUX ORGANES STATURAIRES DU PATRIMOINE MONDIAL</b>	<b>Fonds du patrimoine mondial</b>	<b>Fonds extra- budgétaires</b>	<b>UNESCO (Budget ordinaire)</b>	<b>Total</b>
<b>1.1. Organisation des réunions</b> . Sessions du Comité du patrimoine mondial . Sessions du Bureau du patrimoine mondial ou sessions extraordinaires du Comité . 15e Assemblée générale des Etats parties . Participation aux réunions des membres du Comité . Réunions avec des Etats parties . Réunions avec les organes consultatifs . Documentation				
<b>1.2. Etudes et évaluations</b> . Etudes en vue de l'élaboration de la politique future . Evaluation				
<b>1.3. Information</b> . Système de gestion des informations				
<b>1.4. Coûts de personnel</b> . Postes établis . Experts associés . Personnel temporaire				
<b>1.5. Frais généraux de fonctionnement</b>				
<b>TOTAL</b>				
<b>Ligne d'action principale n° 2 PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL</b>	<b>Fonds du patrimoine mondial</b>	<b>Fonds extra- budgétaires</b>	<b>UNESCO (Budget ordinaire)</b>	<b>Total</b>
<b>2.1. Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial</b> . Enregistrement des propositions d'inscription et autres documents associés . Stratégie globale <ul style="list-style-type: none"> <li>. Analyse de la Liste &amp; des listes indicatives</li> <li>. Afrique</li> <li>. Etats arabes</li> <li>. Asie &amp; Pacifique</li> <li>. Europe &amp; Amérique du Nord</li> <li>. Amérique latine &amp;</li> </ul>				

<p>Caraïbes  . Etudes thématiques  . Assistance internationale – préparatoire  . Services d'évaluation</p>				
<p><b>2.2. Conservation des biens du patrimoine mondial</b>  . Assistance internationale – Coopération technique  . Afrique  . Etats arabes  . Asie &amp; Pacifique  . Europe &amp; Amérique du Nord  . Amérique latine &amp; Caraïbes  . Assistance internationale – Sites en péril  . Assistance internationale d'urgence  . Programmes thématiques  . Tourisme  . Architecture en terre  . Villes  . Forêts  . ...  . Rapports périodiques  . Europe &amp; Amérique du Nord  . Amérique latine &amp; Caraïbes  . Programmes régionaux faisant suite aux rapports périodiques  . Afrique  . Etats arabes  . Asie &amp; Pacifique  . Suivi réactif</p>				
<p><b>2.3. Renforcement des capacités des Etats parties</b>  . Assistance internationale – Aide à l'élaboration de politiques &amp; à la formation  . Afrique  . Etats arabes  . Asie &amp; Pacifique  . Europe &amp; Amérique du Nord  . Amérique latine &amp; Caraïbes  . Thématiques    Programmes régionaux :  . Afrique 2009  . ...</p>				

<p><b>2.4. Sensibilisation, participation &amp; soutien du public au patrimoine mondial par la communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Promotion des partenariats</li> <li>. Enseignement du patrimoine mondial</li> <li>. Sensibilisation</li> <li>. Assistance internationale – Pour la promotion et l'éducation</li> <li>. Coopération avec d'autres conventions &amp; organisations</li> </ul>				
<p><b>2.5. Coûts de personnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Poste établis</li> <li>. Experts associés</li> <li>. Personnel temporaire</li> </ul>				
<p><b>2.6. Frais généraux de fonctionnement</b></p>				
<p><b>TOTAL</b></p>				
<p><b>TOTAL GENERAL</b></p>				



	Fonds du patrimoine mondial	Fonds extra-budgétaires	UNESCO (Budget ordinaire)	Total
<b>ICOMOS</b>				
1.1. Organisation des réunions . Réunions avec les organes consultatifs				
2.1. Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial . Stratégie globale . Analyse de la Liste & des listes indicatives . Etudes thématiques . Services d'évaluation ...				
2.2. Conservation des biens du patrimoine mondial . Programmes thématiques . Suivi réactif ...				
2.3 Renforcement des capacités des Etats parties ...				
2.4 Communication ...				
<b>TOTAL</b>				
<b>UICN</b>				
1.1. Organisation des réunions . Réunions avec les organes consultatifs				
2.1. Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial . Stratégie globale . Analyse de la Liste & des listes indicatives . Etudes thématiques . Services d'évaluation ...				
2.2. Conservation des biens du patrimoine mondial . Programmes thématiques . Suivi réactif ...				
2.3 Renforcement des capacités des Etats parties ...				
2.4 Communication ...				
<b>TOTAL</b>				

	<b>Fonds du patrimoine mondial</b>	<b>Fonds extra-budgétaires</b>	<b>UNESCO (Budget ordinaire)</b>	<b>Total</b>
<b>ICCROM</b>				
1.1. Organisation des réunions . Réunions avec les organes consultatifs				
2.1. Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial				
...				
2.2. Conservation des biens du patrimoine mondial				
. Programmes thématiques				
. Suivi réactif				
...				
2.3 Renforcement des capacités des Etats parties				
Programmes régionaux :				
. Afrique 2009				
. ...				
2.4 Communication				
...				
<b>TOTAL</b>				
<b>AUTRES</b>				
1. Appui aux organes statutaires du patrimoine mondial				
...				
2. Protection du patrimoine mondial				
...				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL</b>				

**ANNEXE 3 : RESUME, REGION PAR REGION, DU PROGRAMME ET DU BUDGET 2004-2005 (LIGNE D'ACTION PRINCIPALE N°2)**

	<b>Fonds du patrimoine mondial</b>	<b>Fonds extra-budgétaires</b>	<b>UNESCO (Budget ordinaire)</b>	<b>Total</b>
<b>Etats arabes</b> 2.1. Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial 2.2 Conservation des biens du patrimoine mondial 2.3 Renforcement des capacités des Etats parties 2.4. Sensibilisation, participation & soutien du public par la communication				
<b>Afrique</b> 2.1. Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial 2.2 Conservation des biens du patrimoine mondial 2.3 Renforcement des capacités des Etats parties 2.4. Sensibilisation, participation & soutien du public par la communication				
<b>Asie et Pacifique</b> 2.1. Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial 2.2 Conservation des biens du patrimoine mondial 2.3 Renforcement des capacités des Etats parties 2.4. Sensibilisation, participation & soutien du public par la communication				
<b>Amérique latine et Caraïbes</b> 2.1. Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial 2.2 Conservation des biens du patrimoine mondial 2.3 Renforcement des capacités des Etats parties 2.4. Sensibilisation, participation & soutien du public par la communication				
<b>Europe et Amérique du Nord</b> 2.1. Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial 2.2 Conservation des biens du patrimoine mondial 2.3 Renforcement des capacités des Etats parties 2.4. Sensibilisation, participation & soutien du public par la communication				

<p><b>Autres activités non budgétées, par région</b></p> <p>2.1. Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Stratégie globale</li> <li>. Analyse de la Liste &amp; des Listes indicatives</li> <li>. Etudes thématiques</li> <li>. Services d'évaluation</li> </ul> <p>2.2 Conservation des biens du patrimoine mondial</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Assistance internationale – Sites en péril</li> <li>. Assistance internationale d'urgence</li> <li>. Programmes thématiques</li> </ul> <p>2.3 Renforcement des capacités des Etats parties</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Assistance internationale- Aide à l'élaboration des politiques &amp; à la formation</li> <li>. Programmes thématiques</li> </ul> <p>2.4. Sensibilisation, participation &amp; soutien du public par la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Promotion des partenariats</li> <li>. Enseignement du patrimoine mondial</li> <li>. Sensibilisation</li> <li>. Assistance internationale – promotion et éducation</li> <li>. Coopération avec d'autres conventions &amp; organisations</li> </ul>				
<b>TOTAL*</b>				

\* Hors coûts de personnel et frais généraux de fonctionnement

**ANNEXE 4 : FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL - 2004-2005 : ESTIMATION DES CONTRIBUTIONS FIXEES DES ETATS PARTIES**

<b>Etats parties</b>	<b>Obligatoires / Volontaires</b>	<b>Etat des contributions au 31.12.2003</b>	<b>Contributions obligatoires dues pour 2004-2005</b>	<b>Contributions volontaires dues pour 2004-2005</b>	<b>Total estimé (obligatoires ou volontaires)</b>
Afghanistan	O				
Albanie	O				
<b>Total</b>					
<b>Contributions totales fixées des Etats parties (obligatoires et volontaires)</b>					

**Seuls 8 pays sont concernés par les contributions volontaires : la proposition est de présenter un tableau général des contributions en indiquant clairement leur nature (C/V = O/V) et deux colonnes distinctes.**

**ANNEXE 5 : TABLEAU DU PERSONNEL (au 15 mai 2003)**

Postes financés par le Programme ordinaire	Nombre	Montant en dollars EU
<b><u>Postes établis</u></b> ( selon le 31C/5 approuvé)		
- personnel de catégorie professionnelle		
- personnel des services généraux		
<b><u>Sous-total des coûts de personnel :</u></b>		
<b>Assistance temporaire :</b>		
- personnel surnuméraire		
- consultants		
- contractants aux honoraires		
<b>Sous-total</b>		
<b>Postes financés extra-budgétaires et personnel détaché</b>		
<b><u>Postes établis</u></b>		
- personnel de catégorie professionnelle		
- personnel des services généraux		
<b><u>Sous-total des coûts de personnel :</u></b>		
<b>Assistance temporaire :</b>		
- personnel surnuméraire		
- consultants		
- contractants aux honoraires		
<b>Experts associés</b>		
<b>Personnel détaché</b>		
<b>Sous-total</b>		
<b>Total général (postes et contrats)</b>		

**III. PROJET DE DECISION**

***Projet 6 EXT.COM 6***

1. *Le Comité du patrimoine mondial, Remercie le groupe de travail et le Centre du patrimoine mondial pour leur proposition constructive et conjointe de nouvelle structure budgétaire du Fonds du patrimoine mondial ;*
2. *Décide d'adopter la structure budgétaire révisée proposée dans les Tableaux 1, 1bis et 2, ainsi que dans les Annexes 1 à 5 du document WHC-03/6 EXT.COM/6;*
3. *Demande au Centre du patrimoine mondial d'utiliser la structure budgétaire révisée pour préparer le budget 2004-2005 du Fonds du patrimoine mondial qui doit être présenté à la 27<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (Suzhou, Chine 29 juin -5 juillet 2003).*